

DEPARTEMENT
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 25 août 2023

Date de la convocation 16/08/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 16/08/2023	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 9	
Votants : 13	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Pierre JOULIA, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE
	Représenté(e)s : Joël FROMENT par Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Carine MARTIN par Marie-Laure CAMBOULAS, Cédric MARTINS par Véronique FILHOL
	Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Guillaume POUJOL
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

**Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION -
DE_20230825_001**

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'animation au centre de loisirs de l'école de Roussennac.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation (catégorie c) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 4 septembre au 8 septembre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures par semaine durant la semaine du 04 au 08 septembre inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 26 août 2023
et publication ou notification
le 26 août 2023

Roussennac, le 26 août 2023.

Pour extrait conforme.


Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

Le secrétaire
Marie Laure CAMBOULAS
